

# LETTRES ADRESSÉES AU JOURNAL «*LA TRIBUNE*»

**PAR LES OUVRIERS TAILLEURS,  
BOULANGERS, CORDONNIERS,**

**CONCERNANT LEURS DEMANDES EN AUGMENTATION DE SALAIRE,  
ET RÉGLEMENT DES OUVRIERS TAILLEURS POUR FORMER  
DES COMPAGNIES D'OUVRIERS.**

-----

## **AFFAIRE DES TAILLEURS , BOULANGERS , CORDONNIERS.**

La coalition des ouvriers agite une question qui n'est pas nouvelle, et sur laquelle nous avons déjà plusieurs fois appelé l'attention publique.

Pendant que des apprentis doctrinaires de la force de M. Mahul, répétaient à la tribune que la révolution de juillet avait été une révolution politique et non une révolution sociale, les classes ouvrières qui portent le poids de toutes les fatigues de la société, se chargeaient de prouver que les intérêts du travail étaient les premiers qui demandaient une sollicitude active de la part du pouvoir né d'une révolution nouvelle.

Personne n'a oublié les réunions nombreuses et pacifiques de chaque corps d'état après les journées de juillet. Il semblait au peuple, après ce combat de trois jours dont il était le héros et le vainqueur, que la pensée de nos législateurs se tournerait vers les classes laborieuses, interrogerait leurs douleurs et chercherait à les soulager.

On répondit alors par de superbes déclamations en faveur des ouvriers, et l'on vota quelques millions pour éviter les émeutes que le désespoir rendait inévitables.

Les ateliers se r'ouvrirent peu à peu: la fabrication et le commerce étant paralysés eux-mêmes, l'ouvrier, au lieu d'être exigeant, se montra résigné. Loin de persister à demander une augmentation de salaire, il subit presque partout des diminutions.

Cet état de choses a duré deux ans.

Aujourd'hui le crédit de la Bourse a repris son assiette, et la misérable organisation industrielle qui donne une si grande influence à ce tripot, a repris aussi une nouvelle activité.

La production presque insensible pendant deux ans s'est réveillée, car une nation de 32 millions d'hommes ne saurait rester longtemps dans une complète inactivité commerciale.

L'industrie ayant reçu le mouvement qu'imprime toujours une consommation pressée, le travail, pour les ouvriers, a augmenté aussi, mais le salaire est resté au même point.

On ne s'est même pas souvenu, dans plusieurs industries, des sacrifices auxquels l'ouvrier s'était résigné, et loin de l'associer par une augmentation de salaire aux profits que font les maîtres à l'aide de son travail, on s'est refusé à des concessions naturelles et justes.

Ceci est un exposé général de faits tels que nous les ont racontés plusieurs ouvriers.

Il faut que ces faits aient un caractère incontestable de vérité, puisqu'ils ont engendré ces coalitions nombreuses qui se maintiennent précisément dans ce moment où les ateliers sont encombrés de demandes.

Nous avons reçu et nous publions le procès-verbal de la séance des ouvriers tailleurs réunis hier à la barrière du Maine au nombre de plus de trois mille.

Voici la lettre que nous adressent les commissaires de cette réunion.

-----

A M. le rédacteur du journal "la Tribune".

Monsieur,

*La bienveillance désintéressée que vous avez toujours montrée en faveur des industriels, quand leurs réclamations étaient fondées, nous enhardit à nous adresser à votre journal pour éclairer par nos déclarations l'opinion publique que nos opposants s'efforcent de prévenir contre nous.*

*La profession d'ouvriers tailleurs est, plus que toute autre, sujette aux vicissitudes qui pèsent sur la classe ouvrière: d'abord, le cours des saisons qui règle notre travail, nous réduit à ne travailler que six mois par an, et même en considérant nos travaux d'hiver comme terminés au 1<sup>er</sup> janvier (car il en est ainsi), nous ne pouvons espérer de travailler cet hiver qu'un mois et demi sur les neuf mois qui séparent la fin de juin dernier (terme des travaux d'été), du mois d'avril suivant, époque où recommenceront les travaux de l'année; et alors ces ouvriers, exténués par les privations de la morte-saison, viendront user ce qui leur reste de santé, en passant des nuits à travailler et en ne prenant pas un jour de repos, afin de payer les dettes qu'ils ont contractées ou satisfaire les exigences des maîtres-tailleurs.*

*En cherchant les moyens d'améliorer notre état, nous avons considéré que le gain excessif des maîtres tailleurs nous donnait le droit de leur rappeler que ce gain et la fortune rapide qu'il produisait était en partie notre ouvrage; nous avons réclamé sur les prix, qui étaient dans la majeure partie des maisons de dix-huit et vingt francs par pièce, une augmentation de deux francs: c'était une portion minime de leur bénéfice net. Loin de nous entendre, ils ont fermé leurs ateliers, et ont payé des journaux pour tourner en ridicule notre juste réclamation. Nous avons dû prendre des mesures que la nécessité commandait. A cet effet, hier mardi a eu lieu à la rotonde barrière du Maine une réunion de plus de trois mille ouvriers tailleurs, dont deux mille sept cents seulement ont pu être enregistrés.*

*Considérant que par une circulaire en date du 25 octobre courant, les maîtres tailleurs ont été invités à se réunir pour s'entendre entre eux, contre les ouvriers (1), que par suite de cette réunion qui est une véritable coalition que la police a cependant autorisée, plusieurs ateliers de maîtres tailleurs ont été fermés, l'assemblée décide qu'il sera pris par elle des dispositions pour venir au secours des ouvriers tailleurs qui refuseront de travailler dans les maisons où l'augmentation demandée a été refusée,*

*En conséquence, elle arrête les mesures ci-après.*

*1- La société philanthropique des ouvriers tailleurs vote à l'unanimité qu'elle met à la disposition de son conseil, les fonds de la société afin de créer un établissement de travail dans lequel la confection sera de premier ordre;*

*2- L'établissement ne vendra que strictement le prix coûtant de la marchandise, prise de première main; la façon ne sera comprise qu'aux taux des réclamations faites aux maîtres tailleurs;*

*3- Le conseil de la société philanthropique réglera les intérêts de cet établissement, et des mesures seront prises pour en faire l'ouverture avant la fin de la semaine;*

*4- Les ouvriers seront organisés par compagnies de vingt, pour la distribution des secours qui leur seront nécessaires; dans chaque compagnie, les ouvriers de cette corporation provisoire se nourriront à l'instar des militaires, ceux qui ne travaillent pas seront chargés du travail culinaire.*

(1) Voici le texte de la circulaire.

Paris, le 25 octobre 1830,

Monsieur,

*Vous êtes invité à vouloir bien vous trouver demain, 26 du courant, à 7 heures précises du soir, dans l'établissement de M. Lointier, rue de Richelieu, n°104, pour délibérer sur des intérêts généraux concernant MM. les marchands tailleurs de Paris, et d'après l'autorisation de M. le commissaire de police du quartier qui a été prévenu de cette réunion. Votre présence étant indispensable, veuillez bien ne pas manquer de vous y rendre.*

*J'ai l'honneur de vous saluer avec considération.*

H. JAURAND.

*P.S.: On ne sera admis que sur la présentation de cette lettre.*

*Les ouvriers travaillant chez les maîtres, dont l'ouvrage ne peut éprouver une augmentation, se sont engagés volontairement à apporter leurs dons pour les ouvriers sans travail, par versement fixe.*

*Arrêté en séance, le 29 octobre 1833.*

*L'assemblée s'est retirée avec ordre et sans trouble.*

*Président de la commission, GRIGNON; DELORME, pour le conseil de la société philanthropique, commissaire; MONGEROUD, commissaire; DAGBERT, commissaire; LEGRAIN. CHALONS. DESCUMPY.*

-----

Ces différentes mesures portent l'empreinte de la justice calme et forte. Nous savons que si la réunion n'a pas été beaucoup plus nombreuse, c'est qu'un grand nombre d'ouvriers avaient donné mandat à leurs camarades de voter pour eux, et qu'ils avaient continué de travailler dans les maisons où les prix sont raisonnables pour venir au secours de leurs frères sans ouvrage. Un grand nombre de ceux qui s'étaient cotisés pour le repas qui a précédé l'assemblée, n'a pu y prendre part à cause de la grande quantité de convives, mais ils ont laissé leur cotisation au profit de la caisse de la société, et ce petit sacrifice de chacun a produit la somme de six cent onze francs.

D'un autre côté, nous avons reçu des garçons boulangers, une lettre dans laquelle ils exposent des griefs nombreux, et pour lesquels ils sont également en instance auprès des maîtres. Nous citons quelques détails extraits d'une lettre plus précise qui nous est parvenue ce soir.

-----

*Messieurs,*

*Depuis plusieurs années on a profité du trop grand nombre d'ouvriers pour diminuer les prix et augmenter l'ouvrage, j'ai été à même de connaître les abus, j'ai exercé l'état de garçon boulanger pendant vingt-deux ans. En 1817, on a commencé à diminuer les prix, et successivement jusqu'à ce jour. Il y a trois et quatre sortes d'emplois dans la manutention. Les prix ont été assez généralement diminué d'un franc par journée pour le premier, pour le second et le troisième. Il y a une variation sur la diminution: quatre fournées étaient l'ouvrage de deux hommes, cinq ou six pour trois hommes; et maintenant on fait tout cela avec deux hommes, il y a des boutiques où l'on n'a que 5fr.50 par journée, 5fr.25 et 2fr.50 malgré cette énorme augmentation de travail.*

*Que la farine soit chère où bon marché, il est toujours accordé aux maîtres boulangers dix francs pour la cuisson, et les garçons font ce qu'on leur commande à l'égard du poids.*

*Depuis plus de vingt-cinq ans, nous avons été d'abus en abus. Personne n'osait exprimer sur notre position, les moyens de remédier au mal n'étant ni protégé par les maîtres, et encore moins pour le syndicat.*

-----

L'auteur exprime ensuite des plaintes fort vives contre les placeurs, qu'il accuse d'être, une des causes de la misère dont pâtissent les garçons boulangers.

D'autres plaintes sont exposées à leur tour par les ouvriers cordonniers, qui nous prient de publier la note suivante.

-----

*Paris, ce 29 octobre 1835.*

*Monsieur le Rédacteur,*

*La commission des ouvriers cordonniers ayant terminé le travail qui lui a été confié au sujet de l'élévation des prix du salaire, prévient tous les ouvriers cordonniers de Paris qu'il y aura assemblée générale lundi 4 novembre, à l'effet de sanctionner ou de modifier le tarif, et de nommer une commission pour aller présenter aux maîtres le tarif tel qu'il aura été accepté.*

*La réunion aura lieu à la Grande-Chaumière, barrière de Rochechouart, n°14, à dix heures du matin, au*

*jour indiqué ci-dessus; la commission s'étant entendue avec le propriétaire de l'établissement, il ne sera rien perçu pour entrer.*

*ÉFRAHEM, dit CERF - Président provisoire de la commission, rue Tirechappe, n°12.*

*P.S.: Nous avons remarqué avec peine, à la réunion du 27, que les Belges et les Allemands étaient en très petit nombre, nous les invitons à se joindre à nous pour lundi prochain.*

-----

Il faut être bien aveugle pour ne pas reconnaître à tous ces symptômes la cause d'une agitation sourde et du travail interne qui se fait dans la société. Ce n'est plus le temps où le pouvoir pouvait s'endormir dans les langes du passé et attendre paisiblement la solution de ces questions qui s'agitent entre des intérêts opposés. Il faut qu'il travaille lui-même à dénouer et à résoudre ces complications.

Mais, que dis-je! le pouvoir actuel est frappé d'impuissance sur ce point. La cause des industries laborieuses, il ne la connaît pas; celle des prolétaires, il l'a désertée; leur condition morale comme leur condition matérielle, il les a délaissées. Ce n'est-pas à lui qu'il appartient de prendre en main la cause du peuple, à laquelle il se montre infidèle tous les jours. Mais ces mouvements mêmes des masses sont un indice de la ruine qui menace un pouvoir sans force comme sans moralité. Qu'il se donne des fêtes aujourd'hui pendant que les ouvriers souffrent, qu'il appelle les gardes nationaux à parader devant un des généraux ennemis qui se battirent contre nous à Waterloo; il suit sa lignée, il obéit à ses penchants...; l'abîme est au bout!

Paris - imprimerie d'Auguste MIE - imprimeur - rue Joquelet, n°9.

(29 octobre 1833)

-----